

CM2025029



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département des Pyrénées-Orientales
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
CM2025029
Séance du 29 Avril 2025

Le vingt-neuf avril deux mille vingt-cinq à vingt heures et quatre minutes,
le Conseil Municipal de la Commune de PALAU-DEL-VIDRE (Pyrénées-Orientales),
dûment convoqué le vingt-cinq avril deux mille vingt-cinq, s'est réuni dans la salle
du Conseil Municipal de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno GALAN,
Maire.

PRESENTS (17) : Bruno GALAN, Pierre ABULI, Françoise DARCHE, Richard MUNIER,
Nadine BONAFE, Jean-Christophe DELMER, Faustine DESCHAMPS, Florence
BOUSCATEL, Florence CHIVE, Guillaume CHAMPROY, Séverine ORIOL, Patricia
ROUVIERE, Sophie FERTON, Jean ROCA, Renée OCAMPO, Gilles ROLLAND, Laure
VUILLEMIN.

REPRESENTES (0) : /

ABSENTS (6) : Bertrand WERNER, Laurent POUDEROUX, Christine SARDA, Marcel
DESCOSSY, Claude-Alexandra CHEMIN, Laurent DAUBA.

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 23	PRESENTS : 17	QUORUM : 12	PROCURATIONS : 00
VOTANTS : 17	POUR : 17	CONTRE : 00	ABSTENTIONS : 00

A été nommée Secrétaire de Séance : Faustine DESCHAMPS

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE SCOLAIRE DE L'ECOLE PRIMAIRE JULES
VERNE POUR L'ORGANISATION D'UN VOYAGE DE FIN D'ANNEE**

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, Président de séance et rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que comme tous les deux ans, l'école primaire organise une classe
de découverte pour ses élèves qui est financée en partie par la coopérative
scolaire, par les familles et que l'école sollicite une subvention exceptionnelle de
la Mairie ;

CONSIDERANT que cette année, la directrice de l'école a présenté un séjour en
Ariège de 3 jours et 2 nuits pour un coût global de 207 € par élève ;

CM2025029

CONSIDERANT qu'une subvention de 2 340 € a déjà été votée avec le Budget Primitif pour la coopérative scolaire, et qu'il est proposé de voter une subvention complémentaire exceptionnelle de 5 000 €, représentant un effort global de 7 340 € de la part de la Mairie pour la coopérative scolaire en 2025 ;

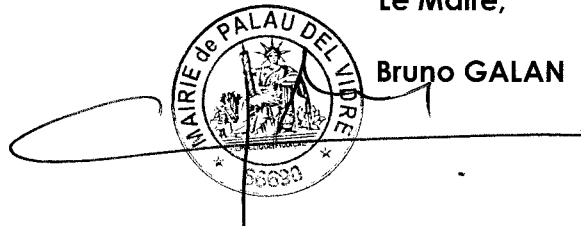
LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE A L'UNANIMITE DE SES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES,

- **DE VERSER** une subvention exceptionnelle de 5 000 € à la coopérative scolaire de l'école primaire Jules Verne pour l'organisation d'un voyage de fin d'année (année scolaire 2024-2025) ;
- **D'INSCRIRE ET IMPUTER** la dépense correspondante au Budget Principal 2025 de la commune ;
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tout acte utile à ce dossier.

Ainsi fait et débattu les jour, mois et an que dessus, pour extrait certifié conforme.

Fait à Palau-del-Vidre, le 29 avril 2025,

Le Maire,
Bruno GALAN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier (par courrier ou sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours gracieux peut également être formé auprès de l'auteur de la décision dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (L'absence de réponse au recours gracieux à l'issue des deux mois vaut rejet implicite).

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en Préfecture
et publication en ligne le :
Identifiant de télétransmission :